

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 7 mai 2012, à compter de 19 h 00 à la salle du conseil municipal, située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et formant quorum,

était également présent Normand Bélanger, directeur général et secrétaire trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

95-05-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par monsieur le Maire en y ajoutant les points 7 et 8.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Demande d'aide financière aux installations sportives et récréatives
- 5- Mandat de l'ingénieur
- 6- Demande d'aide 2012, discrétionnaire du Député Sylvain Pagé
- 7- Bâtiment du 181, 22^e Avenue
- 8- Mandat à Me Mélie Lauzon
- 9- Période de questions
- 10- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

96-05-12

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la présentation du projet de rénovation du centre sportif Ben Leduc au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centre de curling;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Ferme-Neuve à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve désigne Monsieur Normand Bélanger, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

97-05-12

MANDAT À GENIVAR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE Monsieur Stéphane Bouchard de la firme GENIVAR soit autorisé à mettre à jour le dossier à présenter au MELS pour le programme relatif aux infrastructures sportives et récréatives.

ADOPTÉE

98-05-12

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé.

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur rural, soit à la montée des Gravel et rang IV Gravel Nord.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au député de Labelle une subvention de 75,000 \$ pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉE

99-05-12

BÂTIMENT DU 181, 22^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 05-01-12 lors de son assemblée régulière du 16 janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'il n'était pas question à ce moment que la municipalité paie les taxes scolaires dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire quand même acquérir cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer les taxes scolaires dues qui sont de 504.66 \$

ADOPTÉE

100-05-12

MANDAT À Me MÉLIE LAUZON

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve avait donné mandat à Me Roger Rancourt de percevoir les taxes dues dans le dossier # 8573-56-9522 au nom de Éric Paquette et Hélène Martel;

CONSIDÉRANT que ces contribuables ont fait faillite en 2011 et que le syndic nommé a toujours le dossier actif;

CONSIDÉRANT que le créancier hypothécaire, de premier rang c'est-à-dire la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve à confirmer son désintérêt complet à l'égard de cet immeuble en raison de la valeur du terrain et du délabrement du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le syndic pourrait céder la propriété à la municipalité aux conditions suivantes; à savoir, paiement au syndic d'une somme de 500 \$ pour le bénéfice des créanciers, paiement par la municipalité des frais de notaire et concours de la Caisse à l'acte confirmant l'abandon de ses droits;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté deux résolutions (29-02-12 et 99-05-12) afin de pouvoir payer les frais inhérents à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 05-01-12 soit abrogée séance tenante et qu'elle soit remplacée par la présente résolution.

QUE Me Mélie Lauzon, notaire, soit mandatée par le conseil municipal de Ferme-Neuve afin de procéder à l'achat de l'immeuble sis sur le lot 221-18 et d'une partie du lot 221, au cadastre du Village de Ferme-Neuve tel que démontré au plan

3399-G, minutes 5206 de l'arpenteur McKale, Barbe et Robidoux daté du 10 octobre 2007, dossier 07L-351.

QUE les frais de notaire, du syndic, les taxes scolaires, les frais de main levée de la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve soient payables par la municipalité.

QUE les taxes municipales représentant un montant de capital de 5,621.34 \$, des intérêts de 504.07 \$, et ce, en date du 30 avril 2012 soient annulées.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat devant Me Mélie Lauzon.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée à 19 h 20.

GILBERT PILOTE

Maire

NORMAND BÉLANGER

Directeur général et
Secrétaire-trésorier